

Service instructeur
DECO

2^{ème} Commission - N° 2006/III-2^o/18

Service consulté
SEU



PLAN DE REVITALISATION DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE
CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA REGION ALSACE ET LE
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

Résumé : *La Région Alsace propose au Département du Haut-Rhin la passation d'une convention d'objectifs pour la revitalisation économique des territoires du Haut-Rhin. Cette convention formalise l'intervention de la Région en matière d'attractivité des structures d'accueil des entreprises et de renforcement de l'attractivité touristique de la montagne haut-rhinoise. Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.*

Lors de sa séance du 27 juin 2005, notre Assemblée a décidé de lancer un plan de revitalisation économique pour le Haut-Rhin et d'y affecter, en plus de ses politiques traditionnelles, un crédit spécifique de 10 M€ sur trois ans.

A travers ce plan, adopté en séance plénière du 30 mars 2006, le Conseil Général a pour ambition, d'une part d'accompagner les difficultés quotidiennes des entreprises et des haut-rhinois consécutivement à la crise, d'autre part, de rompre ce cercle infernal et de bâtir un nouveau socle économique, un projet d'avenir pour le Haut-Rhin, de nouvelles conditions favorables à la création d'emplois et de richesses.

Le Conseil Général a appelé ses partenaires traditionnels à se mobiliser avec lui pour une nouvelle dynamique économique:

La Région, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de développement économique élaboré en 2005 et 2006, souhaite soutenir un certain nombre d'actions qui rejoignent ses priorités.

C'est plus concrètement le cas des actions ayant pour objet de qualifier les territoires en les dotant d'une offre renforcée de services et d'équipements à même de répondre aux besoins des entreprises aux différentes phases de leur création et de leur développement, offre se traduisant par la présence effective de pépinières, d'hôtels d'entreprises et de zones d'activités d'envergure et répondant à des normes de haute qualité.

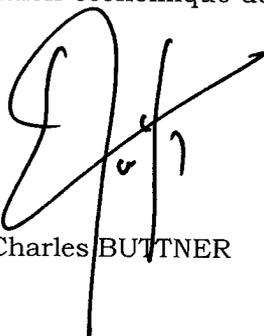
REÇU A LA PRÉFECTURE
27 JUIN 2006

C'est également le cas de la ~~renabilitation~~ et de la reconversion des friches et de la réimplantation des activités économiques. C'est enfin le cas du développement de l'économie touristique de la montagne vosgienne.

La convention, jointe en annexe, traduit la volonté de la Région de répondre à notre appel en apportant une contribution significative aux actions menées en faveur du tissu économique et social du Département plus particulièrement dans les cinq champs d'intervention mentionnés ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention d'objectifs entre la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin pour la revitalisation économique des territoires de notre département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



CONVENTION D'OBJECTIFS

ENTRE LA REGION ALSACE ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

POUR LA REVITALISATION ECONOMIQUE DES TERRITOIRES DU HAUT-RHIN

PREAMBULE

Depuis 2001, l'Alsace est confrontée à des difficultés économiques et sociales d'une gravité nouvelle liées à la globalisation de l'économie et à la concurrence toujours plus vive de nombreux pays dans le monde et en Europe. Son industrie essentiellement manufacturière qui avait fondé le développement et la prospérité de la région constitue aujourd'hui une véritable faiblesse structurelle. Entre 2000 et 2004, toutes les industries spécifiques de l'Alsace (exception faite du secteur pharmaceutique) ont perdu des emplois.

Il apparaît que les difficultés économiques et sociales que traverse l'Alsace sont, à bien des égards, plus aiguës dans certains territoires du département du Haut-Rhin : c'est le cas dans le sud, autour de l'agglomération de Mulhouse qui subit les aléas de l'industrie automobile, des transports terrestres et de la chimie, dans certaines vallées (celle de Munster en particulier) ainsi que dans le secteur de Saint-Louis/Trois-Frontières, ce territoire étant plus spécifiquement confronté à la baisse de l'emploi frontalier, conséquence des difficultés des économies suisse et allemande et de la réduction des emplois à l'EuroAirport. Si cinq bassins d'emplois sur six enregistrent un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale, le bassin d'emploi de Mulhouse avec 12% de chômeurs fait basculer la moyenne haut-rhinoise au dessus de la moyenne régionale.

Si le principe d'égalité entre les collectivités s'oppose à un régime d'aides économiques régionales fondé sur les seules limites administratives du territoire départemental, il n'interdit pas que, à l'intérieur du département ou de la région, des zones particulièrement exposées aux difficultés économiques bénéficient d'un traitement particulier pour la mobilisation des aides publiques (zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire (PAT), zones prioritaire régionale aménagement du territoire (ZPRAT), massif vosgien,...).

Le Département du Haut-Rhin a lancé au courant de l'année 2005 un plan de revitalisation économique qui a pour ambition d'une part de répondre aux difficultés, aux besoins et aux attentes des entreprises et de la population, et d'autre part de bâtir un nouveau socle pour le développement économique et social du Haut-Rhin.

Un certain nombre de ces actions rejoint les priorités que la Région Alsace a elle-même mis en exergue dans le schéma régional de développement économique. C'est plus concrètement le cas des actions ayant pour objet de qualifier les territoires en les dotant d'une offre renforcée de services et d'équipements à même de répondre aux besoins des entreprises aux différentes phases de leur création et de leur développement, offre se traduisant par la présence effective de pépinières, d'hôtels d'entreprises, de plateformes technologiques et de zones d'activités d'envergure ou spécialisées et répondant à des normes de haute qualité. C'est également le cas de la réhabilitation et de la reconversion des friches et de la réimplantation des activités économiques. C'est enfin le cas du développement de l'économie touristique de la montagne vosgienne.

La présente convention d'objectifs, conclue entre la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin et signée par leur Président respectif, précise la contribution que la collectivité régionale pourra apporter en faveur de la réalisation de cinq principaux champs d'intervention respectivement décrits dans les articles ci-après.

* * *

I - ATTRACTIVITE DES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Si les projets d'immobilier d'entreprise relèvent traditionnellement de la compétence départementale, la Région Alsace, en sa qualité de chef de file du développement économique régional et de l'aménagement du territoire, entend favoriser entre autres actions l'émergence de projets de pépinières d'entreprises, d'hôtels d'entreprises et de zones d'activités dans le cadre des démarches territoriales qu'elle accompagne, notamment à l'échelle des bassins d'emplois et dans le cadre des Pays, une position conforme aux orientations et priorités exprimées dans le Schéma Régional de Développement Economique.

ARTICLE 1^{er} : PEPINIERES D'ENTREPRISES

Le Département du Haut-Rhin lance un programme de création de 5 pépinières et va engager à cet effet un appel départemental à projets. Les projets de pépinières bénéficieront d'une majoration des politiques d'aides publiques ainsi que d'un accès favorisé au très haut débit. Le programme concernera la construction ou la requalification en pépinières de friches bâties.

La Région s'attachera à susciter et accompagner une émergence plus rapide de projets de pépinières d'entreprises dans les Pays du Haut-Rhin.

OBJECTIF : la Région Alsace soutiendra la création d'au moins une pépinière d'entreprises par Pays et pourra mobiliser à cet effet une dotation de 4 M€.

ARTICLE 2 : HOTELS D'ENTREPRISES

Le plan d'action du Département du Haut-Rhin en faveur de la création d'hôtels d'entreprises prévoit un programme de 5 hôtels d'entreprises en reconversion de friches, afin de compléter l'offre économique des territoires.

Le Département va lancer un appel à projets consacré exclusivement à la reconversion de friches issues de liquidations judiciaires d'entreprises, étant précisé que par défaut de friche reconvertible, un territoire pourrait présenter un projet de construction en neuf d'un hôtel d'entreprises.

En cohérence avec son engagement en faveur de la création de pépinières d'entreprises dans le cadre des Pays, la Région Alsace s'engage à accompagner la démarche initiée par le Département.

OBJECTIF : La Région soutiendra la création d'au moins un hôtel d'entreprises par pays et pourra mobiliser à cet effet une dotation de 700.000 €.

ARTICLE 3 : ZONES D'ACTIVITES D'INTERET MAJEUR – HAUT ET TRES HAUT DEBIT

Pour répondre aux exigences d'une économie globalisée et très concurrentielle, le Département du Haut-Rhin entend privilégier une approche des zones d'activités, désormais davantage entendues comme des infrastructures d'envergure, présentant une offre complète d'activités et de services aux entreprises, bien desservies par les transports collectifs et les réseaux à haut débit, et dotée par ailleurs d'une haute qualité sur le plan architectural et paysager.

Le Département a d'ores et déjà sélectionné 10 sites répondant à des critères spécifiques aussi bien du point de vue de leur localisation géographique que de leur potentiel économique ou des atouts qu'ils présentent.

La Région s'attachera tout particulièrement à ce que ces zones d'activités et les entreprises qui y sont implantées bénéficient d'un raccordement au très haut débit.

OBJECTIF : la Région soutiendra les travaux de raccordement au réseau haut débit d'au moins 10 zones d'activités et pourra mobiliser à cet effet une dotation de 2 M€.

ARTICLE 4 : REHABILITATION ET REAFFECTATION DES FRICHES

Du fait de la conjoncture économique et des aléas liés à la vie des entreprises, certains territoires haut-rhinois sont confrontés à des difficultés structurelles particulières et doivent engager des efforts souvent importants pour assurer leur mutation et réussir leur reconversion.

La reconversion de friches et la réhabilitation de bâtiments délaissés doivent permettre de contribuer à la réimplantation d'activités économiques – et donc au retour d'une offre d'emplois – et de répondre à la problématique de l'offre foncière en Alsace.

OBJECTIF : la Région soutiendra au moins un projet de reconversion économique de friche par Pays et pourra mobiliser à cet effet une dotation de 2 M€.

* * *

II- RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DE LA MONTAGNE HAUT-RHINOISE

ARTICLE 5 : POUR UN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE DE LA MONTAGNE VOSGIENNE

Au titre du plan de revitalisation économique, le Département du Haut-Rhin entend valoriser les nombreux atouts que représente le Massif Vosgien et, plus spécifiquement, structurer et améliorer l'offre touristique de la montagne haut-rhinoise, en particulier à travers la modernisation et l'équipement des stations de loisirs été/hiver de montagne et relancer l'économie montagnarde avec la mise en œuvre de mesures territoriales touristiques. Il s'agit de favoriser l'accessibilité et la mobilité dans l'espace touristique montagnard avec la création d'un réseau de transport collectif adapté au loisirs et au tourisme et de soutenir le développement, l'organisation et la promotion des sports de nature.

Ces objectifs s'inscrivent pleinement dans les préconisations du Schéma Régional de Développement Touristique adopté par l'Assemblée régionale à la fin de l'année 2005.

OBJECTIF : La Région interviendra, pour le développement touristique de la montagne vosgienne et pourra mobiliser à cet effet une dotation de 4 M€.

* * *

Outre les actions décrites dans les articles ci-dessus, la Région poursuivra, comme par le passé, son engagement constant en faveur du développement économique des territoires du Haut-Rhin par son soutien notamment :

- aux pôles de compétitivité « innovations thérapeutiques », « véhicules du futur » et « fibres naturelles » ainsi qu'au biopôle de Colmar ;
- aux trois CRITT et aux plateformes technologiques du Haut-Rhin ;
- aux projets d'implantation de nouvelles activités ou entreprises s'inscrivant notamment dans les pôles précités.

La région portera une attention particulière aux projets économiques situés dans les zones du Département les plus affectées par le chômage.

Des conventions d'application particulières préciseront en tant que de besoin la mobilisation conjointe des crédits d'intervention du Département du Haut-Rhin et de la Région Alsace pour ces actions. Ces conventions d'application pourront, si nécessaire, modifier la répartition entre les enveloppes des fonds prévus à la présente convention, sous réserve du maintien du volume global d'intervention.

* * *

Fait àle

Le Président du Conseil régional d'Alsace

Le Président du Conseil général du Haut-Rhin

Adrien ZELLER

Charles BUTTNER